



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES

No de la résolution
ou annotation

Procès-verbal de la première séance ordinaire tenue le lundi 29 septembre 2025 à l'école Notre-Dame-des-Érables à 16 h 30.

PRÉSENCES :

Madame Catherine Jacques	Parent
Madame Tina Champagne	Parent
Madame Fanny Dupré-Tardif	Parent
Madame Katherine Latulippe	Parent substitut
Madame Joanie Breton	Parent substitut
Madame Julie Bergeron	Enseignante
Madame Annie Boisvert	Enseignante
Madame Suzanne Casavant	Membre de la communauté
Madame Jennifer Ten Eyck	Personnel de soutien
Madame Andrée-Anne Salois	Directrice

ABSENCES :

Madame Sarah Boufelfel	Parent substitut
Madame Vanessa Martel	Parent

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Andrée-Anne Salois accueille les membres et présente les nouveaux membres du conseil d'établissement pour 2025-2026.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Andrée-Anne Salois accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 16 h 31.

3. NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

CÉ-25/26 - 001

Andrée-Anne Salois propose que Jennifer Ten Eyck soit la secrétaire lors de cette séance ainsi que les séances à venir pour l'année 2025-2026. Il est appuyé par tous. Jennifer Ten Eyck accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CÉ-25/26 - 002

Andrée-Anne Salois procède à la lecture de l'ordre du jour en vue de son adoption. À la suite de cela, Catherine Jacques propose l'adoption de l'ordre du jour, sous réserve de l'intégration d'un point supplémentaire portant sur la formation obligatoire des membres du Conseil d'Établissement. Il est appuyé par Julie Bergeron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 3 JUIN 2025

CÉ-25/26 - 003

Catherine Jacques propose que le procès-verbal soit adopté tel quel. Il est appuyé par Tina Champagne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Andrée-Anne souligne qu'aucun point particulier ne nécessite un suivi concernant le dernier procès-verbal. Elle mentionne également qu'elle effectue une visite hebdomadaire au service de surveillance afin d'évaluer le bon déroulement des activités. Concernant la fréquentation, sur les 15 élèves initialement prévus, le nombre est substantiellement réduit, avec environ trois élèves utilisant quotidiennement le service. Afin d'assurer une couverture adéquate, une personne supplémentaire a été embauchée en début d'année, qui restera en poste jusqu'aux fêtes, après quoi une évaluation sera effectuée pour déterminer si son maintien est toujours nécessaire. La personne recrutée temporairement est responsable de l'accueil des élèves à leur arrivée au service de surveillance. À l'école, un système de feuille de présence rose est en place : un élève la remet à son arrivée, et cela semble fonctionner efficacement. En cas de problème avec un de nos élèves, la gestion est assurée par notre école. Enfin, il est important de souligner la très bonne collaboration avec les deux municipalités.

7. ERRATUM MEMBRE DU CÉ

Lors de l'assemblée générale annuelle, Andrée-Anne explique que deux parents ont été désignés, à savoir Vanessa Martel et Fanny Dupré-Tardif. Elle précise qu'un enjeu subsiste concernant la sélection, car l'objectif est de constituer un processus d'élection avec deux personnes par année. Cette année, trois candidatures ont été retenues, notamment en raison du remplacement d'Annie Forest, qui aurait dû faire l'objet d'une élection pour un

mandat d'un an plutôt que de deux ans. L'assemblée a voté pour l'attribution de trois postes de deux ans, alors qu'un poste aurait dû être accordé pour un an. Andrée-Anne demande si quelqu'un se porte volontaire pour un mandat d'un an. Fanny indique qu'elle n'y voit pas d'inconvénient. Catherine Jacques propose alors de procéder à un vote, et Julie Bergeron ainsi qu'Annie Boisvert expriment leur accord pour un mandat d'un an en remplacement d'Annie Forest. Fanny accepte d'occuper un poste d'un an à la place de deux ans. La décision est donc prise que Fanny Dupré-Tardif occupera un poste d'un an pour le remplacement d'Annie Forest.

8. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE

CÉ-25/26 – 004

Andrée-Anne Salois informe que Vanessa Martel étant absente, il est question de déterminer si nous devons attendre qu'elle soit présente pour la nomination de la présidente. Annie Boisvert suggère de la contacter afin de voir si elle pourrait se joindre à la réunion par visioconférence, cependant, elle ne répond pas à l'appel. Catherine Jacques confirme que nous pouvons poursuivre sans elle.

La présidence est attribuée pour un mandat d'un an, avec un renouvellement annuel par vote. Andrée-Anne indique qu'il est possible de proposer une autre personne pour cette fonction. Catherine explique en détail le rôle du président : animer conjointement avec Andrée-Anne le Conseil d'Établissement, signer les cinq procès-verbaux rédigés au cours de l'année, soutenir la direction, assurer la bonne organisation du CÉ, respecter les points inscrits à l'ordre du jour, et précise qu'il n'est pas possible d'ajouter de nouveaux points à l'ordre du jour sauf si cela est communiqué au moins trois jours à l'avance. Un rapport du président doit également être préparé en fin d'année scolaire. Andrée-Anne mentionne qu'elle contacte parfois la présidente pour vérifier si elle a des points qui doivent être abordés lors des rencontres. Enfin, Andrée-Anne sollicite si quelqu'un se porte volontaire ou si une proposition est formulée pour occuper la fonction de présidente. Catherine propose Tina Champagne, qui souhaite également proposer la candidature de Catherine Jacques. Après discussion, il est convenu que Tina assumera la présidence.

Tina Champagne accepte et elle est nommée présidente du Conseil d'établissement pour l'année 2025-2026. Il est appuyé par Annie Boisvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. NOMINATION À LA VICE-PRÉSIDENCE

CÉ-25/26 - 005

Catherine Jacques propose la candidature de Fanny Dupré-Tardif à ce poste, proposition qui reçoit l'appui de Julie Bergeron.

Fanny Dupré-Tardif accepte et elle est nommée vice-présidente du conseil d'établissement pour l'année 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. NOMINATION DU PARENT PRÉSENT AU COMITÉ DE PARENTS

Andrée-Anne sollicite les membres parents qui siègent sur notre Conseil d'établissement pour savoir s'il existe une volontaire pour cette fonction.

Catherine Jacques mentionne que Geneviève Simon, présidente du comité de parents des Sommets, souhaiterait qu'un représentant de notre école siège au comité de parents, car jusqu'à présent, aucune personne ne s'est portée volontaire. Elle précise que la participation implique environ cinq rencontres par année scolaire, généralement tenues par visioconférence.

Aucune personne ne s'est portée volontaire pour participer à cette fonction au cours de l'année en cours.

11. CALENDRIER DES RENCONTRES DU CÉ (APPROBATION)

CÉ-25/26 - 006

Les dates de rencontre pour le conseil d'établissement qui ont été choisies par les membres présents sont les suivantes :

- ❖ 18 novembre 2025
- ❖ 10 février 2026
- ❖ 21 avril 2026
- ❖ 9 juin 2026

Il est proposé que les séances commencent à 16 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE 2025-2026 (APPROBATION)

CÉ-25/26 - 007

Andrée-Anne Salois demande si l'ensemble des membres ont eu l'occasion de consulter la régie interne via le courriel qu'elle a envoyé, dans lequel la possibilité d'effectuer des approbations par courriel a été ajoutée si nécessaire. Catherine Jacques souligne qu'il est important que, lors d'approbations par courriel, les membres se sentent à l'aise de poser des questions ou de refuser si nécessaire. Elle précise que l'approbation pour des sorties est généralement

simple, mais que pour d'autres décisions, le processus peut être plus complexe. Cependant, elle rappelle que l'autorisation préalable pour les sorties demeure obligatoire. Andrée-Anne propose que, dans le cas où une personne n'est pas d'accord avec une décision, elle puisse lui écrire directement par courriel pour exprimer ses réserves.

Approuver Tina Champagne, avec l'appui de l'ensemble des membres présents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13. REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ

Andrée-Anne Salois indique que Suzanne Casavant demeure toujours parmi nous et continue d'assumer le rôle de représentante de la communauté.

14. DÉNONCIATION D'INTÉRÊT

Andrée-Anne Salois explique que, en tant que membres du Conseil d'Établissement, il est de leur responsabilité de signaler toute situation susceptible d'avoir un impact sur les décisions du conseil. À cette fin, ils doivent remplir un formulaire spécifique, qui constitue une documentation officielle conservée au bureau de la direction pour consultation, si nécessaire. Elle souligne que cette démarche est essentielle pour respecter la loi. En exemple, Andrée-Anne mentionne qu'une personne propriétaire d'une agence de voyages, souhaitant offrir un crédit de voyage, doit obligatoirement remplir ce formulaire en raison d'un intérêt potentiel, étant donné qu'elle pourrait réaliser un bénéfice dans cette transaction.

15. BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Concernant le budget de fonctionnement du Conseil d'établissement, Andrée-Anne Salois informe qu'elle l'a retiré en raison de coupures budgétaires. Catherine Jacques demande si cette somme peut effectivement être retirée, et Andrée-Anne indique qu'étant donné qu'elle n'est pas protégée, elle pense que oui, mais elle vérifiera cette information. Il a été évoqué que cette somme pourrait être utilisée pour un souper de Noël ou des achats tels que des ventilateurs, mais Andrée-Anne rappelle que d'autres écoles redonnent cette somme à l'école, et Tina Champagne mentionne l'avoir déjà utilisée pour offrir un cadeau lors du départ à la retraite d'un employé.

Concernant le budget école, il est important de souligner qu'il n'est pas permis de couper plus de 20 % du budget ni de réduire les fonds alloués à l'aide alimentaire. En revanche, des coupures ont été effectuées dans le pilier pédagogique, laissant un montant disponible, mais il est probable que le

gouvernement demande des ajustements financiers au cours de l'année, ce qui pourrait influencer nos décisions.

Malgré les coupures de l'année dernière, le budget a été maintenu à zéro avec aucun déficit, preuve d'une gestion rigoureuse, et Andrée-Anne précise n'avoir presque rien utilisé du fonds 5 l'année dernière, en s'appuyant principalement sur le fonds 1. Elle indique qu'il pourrait être nécessaire de solliciter davantage cette année l'approbation du CÉ pour des montants potentiellement non dépensés de l'année dernière. Catherine demande si cela implique la perte du fonds 1, et Andrée-Anne clarifie que seul le fonds 2 pourrait être affecté, pas le fonds 1. Concernant l'informatique, une demande pourrait être formulée au CÉ pour obtenir un soutien, notamment pour l'achat d'équipements compatibles avec Windows 11, car plusieurs ordinateurs ne sont pas compatibles. Julie Bergeron indique que nous disposons déjà de suffisamment de Chromebooks, mais pas assez de portables. Catherine demande s'il serait possible d'établir rapidement dans l'année une campagne de financement prioritaire pour couvrir ces besoins, et Andrée-Anne précise que le fonds 5 n'est pas uniquement destiné aux sorties scolaires, mais aussi à d'autres activités et besoins de l'école tel que des portables.

Catherine demande si les parents contribuent volontiers lors des sorties, et il est répondu par Andrée-Anne que la participation est faible, généralement limitée aux mêmes personnes. Il est également suggéré d'inscrire le montant réel de chaque sortie, ce qui permettrait de mieux refléter la réalité des coûts, notamment pour les transports, dont le prix peut fluctuer. Andrée-Anne ajoute que l'école dispose de fonds pour aider les parents en difficulté financière.

16. OPP

Lors de l'Assemblée générale, Tina Champagne s'est portée volontaire pour occuper un poste au sein de l'OPP et a exprimé son désir de s'impliquer activement. Andrée-Anne Salois mentionne qu'Annie Boisvert dispose de temps disponible dans ses tâches pour soutenir Tina. Tina souligne cependant que si elle devait agir seule, elle ne pourrait assurer cette responsabilité efficacement, et qu'elle aurait besoin du soutien des autres parents. Elle précise également que son implication pourrait prendre la forme de projets ciblés. Andrée-Anne indique qu'elle comprend cette nécessité. Catherine Jacques propose la création d'une page Facebook dédiée, où les membres pourraient indiquer leur disponibilité pour donner un coup de main. Une fois la page ou le groupe Messenger mis en place, il serait possible d'envoyer une communication aux parents, pour expliquer le fonctionnement, soulignant que la participation n'est pas obligatoire ni exhaustive, mais que chacun pourra contribuer selon ses disponibilités et ses intérêts.

17. ACTIVITÉS ÉTUDIANTES (SORTIES SCOLAIRES) ET MOYENS DE FINANCEMENT (APPROBATION)

CÉ-25/26 - 008

Sorties scolaires :

- Chaque classe effectuera une visite au Centre culturel de Valcourt, dont l'ensemble des activités proposées sont incluses dans notre tarif annuel de 6 \$ par élève, payé en début d'année scolaire par l'école. Ce montant couvre l'accès à la bibliothèque, aux livres, activités sans frais supplémentaires, ainsi qu'au musée. Le programme d'accès aux livres vise à favoriser une diversité de lectures en classe, avec la réception mensuelle d'un bac de livres par classe.
- Les élèves de la maternelle, ainsi que ceux des classes de 3^e et 4^e année, participeront à une sortie au Centre culturel de Valcourt le 8 octobre. Cette activité, étant gratuite, ne génère pas de frais d'inscription. Les frais de transport, s'élevant à 241,15 \$, seront couverts par le Volet parent, à moins que le budget Culture soit disponible.
- Les élèves des classes de 1^{re} -2^e année ainsi que celles de 5^e-6^e année participeront à une visite au musée de l'Ingéniosité le 27 octobre prochain. Cette activité est offerte sans frais d'inscription, tandis que le coût du transport, s'élevant à 372,52 \$, sera financé par le budget école-partenaire, la cotisation des parents, ainsi que le fonds 5.
- Le 12 novembre prochain, la classe de 5^e -6^e année effectuera une nouvelle visite au musée de l'Ingéniosité, comprenant cette fois-ci une rencontre avec un bédéiste ainsi qu'une activité de création. L'enseignante sollicitera l'organisation du transport auprès des parents, toutefois, il sera impératif que les antécédents judiciaires aient été vérifiés préalablement, faute de quoi l'utilisation de véhicules personnels ne pourra être autorisée pour cette sortie.
- Le 6 novembre, une représentation de la troupe de théâtre « Qu'en dit Raton » sera organisée à l'occasion d'un spectacle d'Halloween, cette activité étant financée par le budget Culture.

Toute autre activité ou initiative éventuelle sera communiquée ultérieurement, et nous vous informerons si une assistance supplémentaire s'avérerait nécessaire.

Nous procéderons également à une demande de financement dans le cadre du programme Culture à l'école. Étant donné que cette demande a été acceptée l'année dernière, nous envisageons de la renouveler pour cette année.

L'ensemble des membres du Conseil d'Établissement ont donné leur approbation unanime concernant les sorties mentionnées.

Financement :

En ce qui concerne les campagnes de financement, plusieurs propositions ont été reçues et sont exposées par Andrée-Anne Salois. Fanny Dupré-Tardif a questionné sur l'efficacité de la campagne habituelle de vente de produits locaux, et il a été précisé que cette démarche s'avère complexe à mettre en œuvre, nécessitant la gestion de plusieurs pages pour les parents, tout en générant peu de revenus au profit de l'école. En revanche, la campagne de vente de fromages s'est révélée être une opération simple, rapide et particulièrement lucrative.

La possibilité de lancer d'autres campagnes reste à étudier. Tina Champagne a suggéré l'organisation d'une soirée, question à laquelle Annie Boisvert a répondu que l'animation d'une activité de danse country pourrait être assurée par un parent, à moindre coût ou gratuitement. Il a été précisé que, dans le cas d'un don, aucune promotion ne peut être faite, contrairement à une commandite, pour laquelle une promotion est envisageable, avec une rémunération d'un montant qui devra être établi au préalable. Andrée-Anne a souligné l'importance de planifier les campagnes de financement avant Noël, et tous ont convenu que la vente de fromages serait une option privilégiée. La vente de beignes a également été identifiée comme une campagne à réaliser. Suzanne a proposé d'organiser la vente de beignes et de saucisses simultanément, car ces deux produits peuvent se compléter efficacement. Enfin, il a été décidé de privilégier la campagne de vente de fromages avant la période des fêtes, en tenant compte des résultats positifs de l'année précédente, avec l'ajout éventuel de la vente de saucisses à l'occasion de la fête des Pères.

18. PAROLE AUX MEMBRES

- ❖ Direction : Aucune remarque supplémentaire.
- ❖ Parents : Aucune remarque supplémentaire.
- ❖ Enseignants : Annie Boisvert présente une demande concernant un cahier non chargé actuellement sur la procure scolaire, suggérant la possibilité de facturer les parents des élèves de maternelle 5 ans, au tarif de 5,52 \$ par élève. Il a été précisé qu'il est nécessaire d'acquérir un lot de 21 cahiers à cette fin. La proposition d'intégrer cette charge a été soumise et l'approbation unanime a été obtenue par les membres du CÉ.
- ❖ Formation obligatoire des membres du Conseil d'Établissement : Andrée-Anne Salois transmettra aux membres du Conseil d'Établissement, par voie électronique dans les prochains jours, les instructions concernant la formation obligatoire à suivre en ligne.

19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

CÉ-25/26 - 009

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Catherine Jacques appuyée par Annie Boisvert et résolue que la séance soit levée à 17 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Tina Champagne, présidente

Andrée-Anne Salois, directrice